

LES ASSOCIATIONS vous INFORMENT

- 05/10 : Choucroute-Loto de l'Amicale des Anciens.
- 12/10 : Vente de brioches par le Sou des Ecoles.
- 26/10 : Repas dansant C3B auto sport
- 09/11 : Concert les Dés en Bulles les Copains d'Alors
- 11/11 : Cérémonie au monument aux Morts.
- 24/11 : Marché de Noël par l'Eglise Notre Patrimoine
- 30/11 : Repas des Anciens CCAS
- 01/12 : Braderie jouets, puériculture CCAS
- 07/12 : Vente de boudins ACCA
- 08/12 : Vente de boudins ACCA
- 20/12 : Arbre de Noël du Sou des Ecoles

Amicale des Anciens : venez nous rejoindre tous les derniers lundis du mois à 14h à la salle des fêtes.

Gym détente : lundi de 20h15 à 21h15.

Avec une nouveauté : cours de pilates

Les Copains d'Alors :

- Danse tonique ou country : lundi de 19h à 20h.
- Chorale : mardi de 20h à 22h.
- Yoga : jeudi de 19h à 20h30



ACCA

L'ouverture générale de la chasse est du **08 septembre 2019 au 29 février 2020**. Les jours de chasse et des battues sont les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. La chasse de toute espèce est interdite le vendredi. Les règles de sécurité sont rappelées aux chasseurs avant le départ d'une chasse organisée (battue).



Le mot du Maire

Préparer l'avenir.

Le Conseil Municipal en séance du 3 septembre a validé 2 importants projets :

- il s'agit de l'école : un premier projet avait été présenté l'année dernière mais il n'était pas finançable pour le budget communal. Nous avons donc demandé au bureau d'étude de revoir sa copie et de nous présenter un projet moins coûteux mais restant fonctionnel. En juillet, l'architecte nous a présenté un nouveau plan plus accessible financièrement qui apportera un meilleur confort et améliorera les conditions de travail des enseignants et des enfants. Le coût est estimé à 434 000€ TTC. Les subventions pourraient atteindre 60% du département et l'état pourrait abonder pour 20%.
- le deuxième projet concerne l'église. Nous avons dû couper en 2 tranches la liste des travaux pour des raisons financières. Chacune des tranches serait autour de 140 000€ TTC. Pour les subventions c'est compliqué : le département participe à 30% sans prendre en compte le paratonnerre et les réseaux. Nous comptons également avoir de la région une aide mais pour le moment le plan ambition région n'a toujours pas été dévoilé et ne devrait pas l'être avant la fin de l'année. Le montant de la subvention ne devrait pas excéder 30%.

Pour le moment, seul le plan ruralité où il reste de l'argent peut être accessible pour un montant maxi de travaux de 30 000€ HT à hauteur de 50%. Nous sommes en train de faire la demande à la région. Ces contraintes financières risquent fort de retarder le démarrage des travaux et de nous obliger à revoir les montants de chacune des tranches .

Bernard Bourgier

La Municipalité vous invite le 11 Novembre à 11 H à la Cérémonie au Monument aux Morts

Fermeture de la Mairie : du 23 décembre au 27 décembre 2019

Contacts Mairie :

Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92

Ouverture public :

Lundi 9h30-12h30 Mercredi 13h30-19h



AMICALE DES ANCIENS DE MORAS
SALLE DES FÊTES
MORAS

5 octobre 2019

A MIDI
CHOU-CROUTE GARNIE
Fromage - Tartiflette - Café - Vin

Loto à 14 h 30

Accueil à partir de 14 h
Nombreux Lots
6 parties primées / bouvette



Prix des cartons :
1 / 2€ 50 - 3 / 4€ 00 - 5 / 10€ 00

Prix du repas 15€

* Réservation repas jusqu'au 28 septembre
Jeux : 04 74 90 42 73
André : 04 74 90 91 56

Marché de Noël

Dimanche 24 novembre
à la salle des fêtes

dès 8h30 petits déjeuners

pains de Noël
pâtisseries maisons
objets et décorations faits
par les habitants de Moras

Repas à midi (plancha)
Boissons - Crêpes
Tombola

Organisé par l'église notre patrimoine



CONCERT Samedi 9 Novembre à MORAS

à 20H30
Salle
polyvalente de
MORAS

Tarif : 10€
(4€ pour 12/18 ans)



BRADERIE DE NOEL

Organisée par le CCAS de MORAS

Jouets, jeux vidéo et de société, puériculture, décos de Noël, cadeaux...

Le 1er Décembre 2019 à la Salle des Fêtes

De 8h à 16h (entrée gratuite)

6€ la table

Inscriptions : par mail : ccasde.moras@laposte.net

par téléphone : 06 79 69 60 25/06 77 04 83 05

Inscription à l'école

Les parents qui ont des enfants nés en 2017 et qui seront scolarisés à la rentrée de septembre 2020 "en petite section" sont priés de se faire connaître auprès de la mairie le plus tôt possible; il en est de même pour toute nouvelle inscription.

CONSEIL MUNICIPAL du 2 juillet 2019

Délibération pour mise à jour du PCS de la commune :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 instaurant la mise en place des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Notre commune est désormais incluse dans l'aire du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire EDF du Bugey dont le rayon a récemment été étendu de 10 à 20 kms.

L'extension du rayon du PPI à 20 kms permet d'améliorer la réactivité des communes et de mieux sensibiliser la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide de retenir la société GERISK pour la mise à jour du PCS pour un montant de 2 208 € TTC.

Information et délibération travaux église :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes possibilités de subvention pour les travaux à effectuer sur l'église. Comme le découpage financier n'est pas encore effectué à ce jour, la délibération est remise à plus tard.

Information et délibération travaux école :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes possibilités de subvention pour les travaux sur l'école. Dans l'attente d'un nouveau projet moins ambitieux mais plus accessible pour la commune, la délibération est remise à plus tard.

Mise à disposition du local étage supérieur de l'école :

Le Conseil Municipal autorise l'utilisation d'une partie de l'étage supérieur aux enseignants et permet l'installation de la machine à laver le linge et du frigo. Cet espace servira pour les repas des enseignants, l'installation d'un bureau de direction, et permettra de combler le manque de toilettes adultes comme actuellement. Ceci engendra un coût pour la commune qui pourra être quantifié après une année de service. Des précisions seront apportées aux enseignants et au personnel surveillant la cantine et la garderie afin de réduire les coûts de ménage, de chauffage et afin d'interdire l'accès de cet étage aux enfants, par une convention entre la Mairie et la direction de l'école.

Question diverse :

Une demande d'une association extérieure à Moras a été faite en mairie pour occuper l'ancienne salle des fêtes le lundi de 11h à 21 h toute l'année et occasionnellement hors période scolaire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas le prêt régulier du lundi mais étudiera au cas par cas la location hors période scolaire.

Nous avons reçu récemment une plainte pour un fait grave survenu sur la commune : un chat a été tué dans le jardin d'une propriété privé son propriétaire assure qu'il a été touché par un plomb provenant d'une carabine tenue à proximité de la maison .

Une plainte contre X a été déposée .

CONSEIL MUNICIPAL du 3 septembre 2019

Projet école et projet église:

Le maire propose de voter le projet école et le phasage du projet église et de lui donner autorisation pour les demandes de subventions ou toutes autres démarches administratives se référant à ces projets.

Pour : 9 voix

Délibération rénovation des luminaires par le SEDI

Le maire explique qu'il a reçu du SEDI une note de présentation du montant des travaux de la 2^{ème} tranche et précise que le montant estimé se porte à 37 927€ TTC ; la participation à charge de la commune serait de 3 195€.

Pour : 9 voix

Questions diverses :

- **Dysfonctionnement de collecte des points d'apport volontaire pour le tri sélectif** : suite à de nombreux dysfonctionnements pendant la période estivale, le maire a envoyé un courrier au Syndicat Mixte Nord Dauphiné chargé des collectes, les élus considérant que le service n'est pas rendu et dessert les efforts de la population et de la municipalité.

L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie.

COLLECTE DE VETEMENTS ET TEXTILES USAGES

au profit des paralysés de France :

Les vêtements et les chaussures (mis dans des sacs à part) sont à déposer du jeudi 3 au mardi 8 octobre 2019 sous l'auvent à côté de l'église.

Vos sacs seront ensuite emportés le mercredi 9 octobre dans les locaux de l'Association situés à Bourgoin-Jallieu.

Déclaration annuelle de ruches : du 1/09 au 31/12

La déclaration de ruches est une obligation annuelle (à réaliser entre le **1/09 et le 31/12**) pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Quels avantages?

- connaître l'évolution du cheptel agricole
- améliorer la santé des abeilles
- mobiliser des aides européennes

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>